

POURSUITE D'ETUDES

- Licence Arts du spectacle vivant (Reims, Metz)
- Licences Arts, Danse
- Licence Musique/Musicologie à l'[URCA](#) (Université de Reims Champagne Ardenne): parcours interprète/ parcours composition/parcours musicologie ; licence à la [Sorbonne Université de Paris](#), ou autre ville selon le parcours...
- Conservatoires Nationaux Supérieurs (Paris et Lyon) et Pôles supérieurs en France
- Conservatoires étrangers, Hochschulen en Allemagne...
- [ITEMM](#) (facture instrumentale, régie du son) au Mans
- [CFMI](#) à Lille (musicien intervenant en milieu scolaire)
- Centre de Formation danse jazz [Rick Odum's à Paris](#)

DEBOUCHES

- Carrières artistiques : instrumentiste (soliste, en orchestre, pianiste accompagnateur, jazz et musiques actuelles...), chanteur, danseur, chef d'orchestre, compositeur...
- Métiers de l'enseignement : professeur dans les conservatoires ou dans les écoles de musique, intervenant en milieu scolaire dans les écoles primaires, professeur d'éducation musicale en collège ou en lycée, professeur à l'université...
- Métiers du son et régie du spectacle : régisseur son, plateau, design sonore...
- Métiers de l'administration culturelle : directeur de conservatoire ou d'école de musique, administration du spectacle vivant, agent artistique...
- Lutherie
- Musicothérapie



Lycée Jean Jaurès
Reims



GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



SCIENCES ET TECHNIQUES DU THEATRE, DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE
(pas d'option théâtre au lycée Jean-Jaurès)

LYCEE JEAN-JAURES – REIMS

POSSIBILITE DE POURSUIVRE
JUSQU'AU BACCALAUREAT S2TMD



CONJUGUER ETUDES ET PRATIQUE ARTISTIQUE



Après la classe de troisième, la classe de seconde générale avec option S2TMD s'adresse aux élèves désireux de suivre un enseignement musical (instrument, chant) ou chorégraphique (classique, contemporain ou jazz) en bénéficiant d'horaires aménagés.

A l'issue de la seconde les élèves peuvent choisir de poursuivre vers le baccalauréat général ou vers le baccalauréat technologique S2TMD (musique ou danse). Ce dernier ouvre la voie aux études supérieures au même titre que le baccalauréat général.

RECRUTEMENT ET ACCUEIL

Les élèves qu'ils viennent ou non d'un parcours CHAM (Classe à Horaire Aménagé Musique) ou CHAD (Classe à Horaire Aménagé Danse) doivent avoir une pratique artistique suivie et être admis en seconde générale et technologique. Ils doivent obligatoirement un test d'entrée au [Conservatoire à Rayonnement Régional](#) (CRR de Reims).

Ce recrutement permet une dérogation pour intégrer le lycée : les élèves proviennent de différents établissements de l'académie de Reims, voire même des académies limitrophes et peuvent être accueillis en internat (garçons et filles).

ORGANISATION DE LA SEMAINE

Les enseignements se partagent entre les cours au lycée, le matin et les cours au conservatoire l'après-midi avec un aménagement d'horaire.

En classe de seconde, deux après-midis par semaine sont réservés pour le CRR, quatre en première, ainsi que le samedi matin.

MATIERES ENSEIGNEES

En seconde, les matières sont celles de la voie générale. En fin de seconde, l'orientation se fait soit vers une première générale ou technologique (S2TMD) pour ceux qui le souhaitent. En classe de 1ère, les enseignements sont adaptés à la préparation d'un baccalauréat technologique.

EN CLASSE DE PREMIERE TECHNOLOGIQUE S2TMD

Enseignements généraux :

Français en 1ère (3h), puis Philosophie en Terminale (2h)

Mathématiques (3h)

Langues vivantes A et B (4h)

Histoire-géographie (1h30) + Enseignement Moral et Civique (18h/an)

EPS (2h)

Enseignements de spécialité (3 EDS):

1 - Economie, Droit et Environnement du Spectacle Vivant (3h, en 1ère uniquement), passage de l'épreuve en fin de première

2 - Culture et sciences de la Musique/Danse (3h en 1ère, 3h30 en terminale)

3 - Pratique de la Musique/Danse au CRR

Au Conservatoire, les élèves personnalisent leur parcours artistique. Ils travaillent leur discipline dominante (instrument/chant/danse classique, contemporaine ou jazz), la formation musicale, les pratiques collectives (orchestre, musique de chambre, chorale...). En outre, ils peuvent choisir des disciplines complémentaires : jazz, écriture musicale, composition, direction d'orchestre, danse complémentaire, deuxième instrument...

2 EPREUVES DE SPECIALITE EN TERMINALE POUR LE BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

1 - Culture et sciences de la Musique (écrit, 4h) : relevé musical + commentaire d'écoute comparé + analyse musicale + histoire de la musique et des arts

ou **Culture et sciences de la Danse (écrit, 4h) :** analyse chorégraphique d'un document vidéo + histoire de l'art chorégraphique

2 - Pratique de la Musique (oral, 50 min) : Interprétation + création/invention + pratique collective + entretien avec le jury

ou **Pratique de la Danse (oral, 50 min) :** Interprétation puis entretien, commentaire d'écoute musicale, sciences et connaissances du corps